

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/07 : Commune d'ISESTE

**Arrêté portant autorisation de voirie et autorisation d'entreprendre les travaux
5109 LANNE DE BAS à ISESTE (VOIE VERTE)**

Le Maire de la Commune d'ISESTE

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

Vu la demande en date du 06 Mars 2026 par laquelle la société ENEDIS, 13 Rue Faraday, 64 000 Pau demande **un arrêté de circulation pour la mise en place d'un poste préfabriqué au 5109 Lanne de Bas à ISESTE (Voie verte).**

ARRÊTE

Article 1: Autorisation

Du 19 mars 2026 à 12h au 19 mars 2026 à 18h, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public à ISESTE, 5109 Lanne de Bas (voie verte), pour y réaliser les travaux cités ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2: Modifications de la circulation publique

Le temps des travaux,

- La circulation sera coupée sur la voie verte à charge pour l'entreprise d'installer des panneaux de signalisation pour alerter sur la présence de travaux et sur la fermeture de la voie verte.

Article 3 : Remise en état de la chaussée

Les travaux de remise en état de la chaussée, seront effectués avec le plus grand soin, une réception définitive sera effectuée, en présence de la collectivité.

Article 4 : Publication et affichage

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Société ENEDIS, 13 Rue Faraday, 64 000 Pau
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées, 64260 ISESTE

Chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ISESTE, le 09 Mars 2026,

Le Maire,
Daniel CARREY

